Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 31 (2004)

Heft: 6

Artikel: Votations : bouffée d'air frais pour le fédéralisme

Autor: Ribi, Rolf

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912222

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bouffée d'air frais pour le fédéralisme

Le 28 novembre, peuple et cantons ont approuvé clairement la nouvelle péréquation financière, la prorogation du régime financier de la Confédération et la loi relative à la recherche sur les cellules souches. Le fédéralisme est le grand vainqueur du jour.

ROLF RIBI

LE RÉAMÉNAGEMENT de la péréquation financière est «l'ouvrage du siècle». Il a fallu modifier non moins de 27 articles de la Constitution fédérale pour réorganiser le partage des tâches entre la Confédération et les cantons ainsi que la péréquation de solidarité entre cantons riches et moins riches. L'objectif principal de ce vaste projet était de renforcer le fédéralisme helvétique (cf. «Revue Suisse» 5/2004); 64,4 % des votants et 23 cantons l'ont approuvé. Des six cantons qui donneront plus pour la nouvelle péréquation financière qu'ils n'en retireront, Bâle-Campagne, Zurich et Genève ont accepté, tandis que Zoug (83,7 % de non), Schwytz et Nidwald s'y sont opposés.

Le fédéralisme est «le secret de la réussite de notre pays», a déclaré le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz. Grâce à la nouvelle répartition des tâches, la Confédération pourra se concentrer sur ses missions premières (assurances sociales, routes nationales, défense du pays, etc.). Les cantons voient leur compétence exclusive se renforcer (pour l'aide aux handicapés et à leurs organisations, par exemple) et leur collaboration bénéficier de soutiens (en médecine de pointe ou sur le plan universitaire).

La résistance à la nouvelle péréquation financière était le fait du canton de Zoug et des associations de personnes handicapées. Le canton de Suisse centrale, celui doté de la meilleure capacité financière et des impôts les plus faibles de Suisse, refuse d'être la «vache à lait de la nation». Il est vrai que Zoug devra désormais verser 121 millions de francs par an à la péréquation financière et donc augmenter ses impôts, probablement. Les handicapés et leurs avocats craignent que les cantons ne rognent sur leurs nouvelles prestations sociales. Ils demandent donc une loi-cadre fédérale, assortie de directives précises et de normes pour l'aide aux handicapés.

Le régime financier de la Confédération obtient un score encore plus net: 73,8 % des votants et tous les cantons sauf Zoug (51,4 % de non) ont approuvé cet objet peu contesté. La Confédération peut ainsi continuer à percevoir jusqu'en 2020 ses deux impôts principaux, soit l'impôt fédéral direct et la TVA. Ces deux sources de recettes couvrent quand même 60 % des ressources financières de la Confédération.

La loi relative à la recherche sur les cellules souches ayant été acceptée, il sera désormais possible de travailler en Suisse aussi sur des cellules souches embryonnaires humaines. 66,4 % des votants et tous les cantons ont approuvé une loi contre laquelle les Verts et des milieux religieux avaient saisi le référendum. Important centre de recherches, le canton de Genève est en tête des oui avec 84,6 %, tandis que les cantons campagnards catholiques comme le Valais, Appenzell Rhodes intérieures, Obwald et St-Gall disent oui du bout des lèvres. L'espoir de nouvelles thérapies pour des maladies graves et jusqu'ici presque incurables comme l'alzheimer, le parkinson, le diabète, la paraplégie ou l'insuffisance cardiaque ont fait pencher la balance. Les objections d'ordre éthique contre toute atteinte à la vie humaine en devenir et la mise à mort d'embryons n'ont pas fait le poids. «Contrôler plutôt qu'interdire» dans la recherche fondamentale et préserver la place scientifique suisse sont les motifs qui ont emporté la dé-

La participation relativement faible de 35,7 % a favorisé la clarté des résultats.

Prochaines votations

5 juin / 25 septembre / 27 novembre 2005

COMMENTAIRE

«Heureux dimanche!»

Heureux dimanche pour le Conseil fédéral et les Chambres! Contrairement à ce qui s'était passé aux précédentes votations de l'année, peuple et cantons ont suivi leurs autorités, et ce à des majorités confortables. La réorganisation de la péréquation financière et la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons forment un ouvrage impressionnant. L'approbation prouve que des réformes d'envergure sont toujours possibles en Suisse.

L'acceptation claire de la nouvelle péréquation financière est réjouissante. Si les nombreux oui des cantons bénéficiaires comme Uri, Bâle-Ville, Berne, Lucerne ou le Jura - sont compréhensibles, le fait réjouissant est la solidarité manifestée par les trois cantons donneurs de Genève, Zurich et Bâle-Campagne. Il incombe maintenant aux gouvernements cantonaux de promouvoir la coopération au sein de grandes régions et d'empêcher l'éclosion d'un nouvel esprit de clocher. Les cantons devront aussi prouver qu'ils ne laissent pas tomber les handicapés et qu'ils engagent les moyens dont ils disposent désormais pour encadrer et former ces personnes.

Le oui très net (2/3 des votants) à la loi relative à la recherche sur les cellules souches n'était pas attendu. La recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines est quand même un enjeu éthique considérable. Selon le Tribunal fédéral, les embryons possèdent eux aussi la dignité humaine. La grande majorité du peuple a pourtant placé les chances thérapeutiques de cette recherche et l'importance de la place scientifique suisse au-dessus de la protection et de la dignité des embryons de quelques jours. Les chercheurs ne reçoivent pas un blanc-seing pour autant: ils devront respecter les garde-fous stricts de la loi. Il incombe désormais à la Commission nationale d'éthique de surveiller la recherche sur les cellules souches humaines. Certains politiciens parlent déjà de la possibilité (encore interdite) du clonage thérapeutique, qui permet d'obtenir des cellules humaines génétiquement identiques pour traiter une personne. Rolf Ribi